

# PRISE EN CHARGE OU PRISE EN COMPTE DU HANDICAP ?

## A LA LUMIERE DES ADAPTATIONS PEDAGOGIQUES

AUVERGNE – RhôneAlpes





**PRISE EN CHARGE OU PRISE EN COMPTE DU HANDICAP ?  
A LA LUMIERE DES ADAPTATIONS PEDAGOGIQUES**

**Atelier du 29 septembre 2015 :**

**Situation**

**Un jeune qui cumule des problèmes de dyslexie et des troubles de l'attention. Et hormis son handicap, il a un souci relationnel avec les autres élèves et les adultes. Il a du mal à respecter les règles.**

**Il a été exclu pour avoir consommé du cannabis. Il travaillait en menuiserie, il y a de trop gros risques, avec les machines, on ne peut pas accepter.**

**Quelque chose était difficile à gérer avec ce jeune : les problèmes relationnels avec sa maman. Cette situation était très compliquée au quotidien.**

**Je ne l'avais pas en salle de cours. Je suis allée le voir pour la 1ère visite en entreprise et là j'ai appris que ça se passait pas très bien. Au bout des deux mois, je suis allée à la réunion de signature du contrat avec la CMA.**

**La situation est devenue assez conflictuelle avec les collègues. Le directeur reçoit la mère.**

**On apprend en fin d'année que sa consommation de cannabis est connue des parents.**

**Intervenant** : comment vous avez fait pour tenir un an ? Etait-il reconnu ? Y a-t-il eu des adaptations ?

**Réponse** :

Oui il était reconnu.

J'ai rencontré la mère qui parlait surtout des problèmes d'attention, d'éviter qu'il s'assoie vers la fenêtre, de la nécessité d'avoir des photocopies des cours.

Mais le jeune ne voulait pas être mis à l'écart et refusait d'être stigmatisé. Je lui ai proposé d'être son AVS pour la lecture et l'écriture. Il n'a pas voulu. On ne peut pas aller à l'encontre de leur décision...

**Intervenant** : Qu'est ce qui a péché ?

**Réponse** : La mère ne le voyait qu'à travers son handicap sans voir que le jeune était incapable de respecter les règles. Et ce qu'on voyait en centre se retrouvait en entreprise. Le fait que la mère le voit que par rapport à son handicap ne l'aidait pas à avancer. Il n'avait pas fini sa formation précédente non plus.

**Intervenant** : Quand il a été exclu c'était par rapport à sa consommation de cannabis ?

**Réponse** : Les parents ont reconnu que c'était un consommateur de cannabis. Suite à ça, il y a eu rupture de contrat. Il avait failli y avoir d'autres ruptures auparavant. Ça c'était arrangé... Il était capable de réagir quand il était au pied du mur. L'entreprise dans laquelle il était avait une ambiance et un environnement de travail idéal pour apprendre le métier de menuisier. Ils étaient 2 associés, conciliants mais le jeune abusait. Sous prétexte de son handicap, il partait faire des pauses d'1/2 heure...

A terme l'un des associés ne le supportait plus. Il lui donnait des conseils mais le jeune les refusait.

Il avait 15/16 ans, était en pleine crise... ne voulait pas être stigmatisé et vivait cette période rebelle à vouloir s'affirmer. Ce n'est pas très positif pour nous comme expérience et ce n'est pas l'habitude de la maison.

J'ai l'habitude de travailler avec des 4èmes et des 3èmes et surtout sur des situations de dyslexie. On prend cette thématique en compte depuis plusieurs années. Je ne suis pas sûre que les collègues continuent 1 an de plus.

La motivation est un facteur très important dans le bon déroulement de la formation. Lorsque l'on n'a pas de cadre avant c'est difficile même si il est motivé...

**Intervenant** : Pas de cadre ?

**Réponse** : les parents sont divorcés ... Il est incapable de respecter les horaires, pour le bon fonctionnement du groupe, c'est compliqué. Respecter le règlement n'a rien à voir avec le handicap.

**Intervenant** : Le problème, est lié à l'addiction ? Et à son comportement ? Pour les jeunes de son âge, c'est courant de fumer du cannabis ? Vous avez pris en charge son handicap ?

**Réponse** : Oui mais ce n'est pas son handicap qui a posé problème.



**Intervenant** : Vous avez mis en place tout ce que vous pouviez ?

**Réponse** : Il acceptait que ce qu'il acceptait...

**Intervenant** : Votre rôle ?

**Réponse** : je suis intervenue au début. Je n'ai eu affaire qu'à la mère. J'ai entendu la mère au sujet des besoins du jeune. Puis j'ai fait un retour aux collègues. Ensuite j'ai assuré la visite des 2 mois du contrat. Puis à la signature. Puis j'ai laissé le relais aux collègues. C'est sans doute ce que m'a reproché la mère.

**Intervenants** : Et vos collègues ?

**Réponse** : non

**Intervenant** : Le jeune avait besoin d'un soutien autre que scolaire non ?

**Réponse** : Mes collègues ont rencontré le jeune pour voir s'il y avait des besoins. Je l'ai vu en formation des 1ers gestes de secours, j'ai été obligée de recadrer plusieurs fois... Le suivi a été fait par mes collègues qui étaient avec lui au quotidien.

**Intervenant** : Une question face à cette situation ?

**Réponse** : Que ça ne se reproduise pas. C'était le 1er avec RQTH qu'on accueillait au sein de l'établissement. Les situations de dyslexie, c'est notre quotidien ; mais là... On est démuné sur les troubles du comportement et sur les addictions.

**Participant** : Il y a des structures qui peuvent nous aider. Et, on peut poser des conditions : « tu dois te soigner » et citer telle association...

**Réponse** : Ce n'est pas le 1er jeune en situation d'addiction et on a pu proposer des orientations. Là ça a été la goutte qui a fait déborder le vase.

**Intervenant** : Avec ce jeune, on se « plante » dès le début. Il est accueilli avec une étiquette « dys » et on demande à sa mère ce dont son enfant a besoin. Et toute l'année, on court derrière le jeune pour lui proposer quelque chose et on ne trouve à aucun moment une rencontre avec ce jeune. Alors que lui a peut-être des besoins et, vous aussi.

**Réponse** : Il y a eu des entretiens avec le directeur, plusieurs rencontres. Je n'ai pas assisté à ces entretiens pour essayer de recalculer les choses, mais ça n'a pas abouti.

**Intervenant** : ce qui m'interpelle c'est que vous avez dit que c'était la première fois que vous étiez face à un jeune avec une RQTH. J'ai ressenti une certaine appréhension.

**Réponse** : Oui un peu d'appréhension. Mais le problème n'était pas là. Les collègues sont prêts à aider le jeune pour ses examens. L'accompagnement est fait tout au long de l'année et le suivi est fait qu'il y ait 1 RTH ou non. Les collègues avaient peur...

**Intervenant** : Du coup comment les avez-vous aidés ?

....



**Situation :**

**Je suis contente et inquiète.**

**Des apprentis se manifestent d'eux-mêmes et pour d'autres, je les découvre dans des situations qui me mettent mal à l'aise :**

**Un jeune a essayé de lire 2 lignes et est devenu tout rouge et a demandé d'arrêter. Puis il est venu me voir en fin de cours et m'a tout expliqué. Ça s'est mis à plat tout de suite, ça nous a mis dans un rapport de confiance.**

**Un second est venu me voir en début de cours.**

**Un troisième m'a donné un bilan orthophoniste. J'étais effrayée de lire la lettre d'accompagnement qui date de 2014 où il était mentionné qu'il avait un niveau CE2 sur l'écrit,**

**L'année dernière un apprenant m'a emprunté mes bleds et il me donnait à corriger des exercices qu'il faisait. Il a même « contaminé » un autre élève à l'utilisation du bled !**

**Je me demande ce que je vais faire avec celui qui a un niveau CE2...**

**Participants :**

- Lorsque des apprenants sont fortement dyslexiques, il y a non prise en compte des fautes d'orthographe
- Il faut refaire un bilan ; il peut avoir un lecteur scripteur.
- Mais les dyslexiques n'ont pas tous les mêmes besoins, il faut lui demander quel type de besoin il a ?
- J'ai moi-même redécouvert les logiciels avec espacement entre les mots, les lignes.
- Il faut bien identifier les problèmes concrets qu'il rencontre et quels sont les aménagements possibles.

**Remarque :** Le problème c'est le responsable pédagogique qui nie la dyslexie, il met ça sur le dos de « il est nul en orthographe » ; il nie la maladie grave aussi.

**Intervenant :** Si vous allez contre, vous aller lui donner des arguments

**Réponse :** mais je le contourne !

**Intervenant :** Sur les 3 situations que vous avez données, il y en a un qui se débrouille et se fait « coincer » dès le 1er jour. Le 1er vous le dit. Et le troisième vous donne son bilan orthophonique comme s'il voulait s'en débarrasser.

Vous avez intérêt à faire d'eux des partenaires face au responsable pédagogique.

C'est vous qui avez la relation avec les apprenants.

**Participant :** l'un ne peut pas lire, l'autre pas écrire... Le troisième ... Je ne sais pas mais comment tu vois les choses ? C'est toi qui veux le passer ce BTS ? On ne sait pas sur quoi ça va ouvrir ?

**Réponse :** Je les ai eus 4 fois en 15 jours, mais je vais les revoir...

En étant référente éco responsable et référente H+, Je passe dans toutes les classes et dans les réunions de parents pour présenter ma mission.

La développeuse entreprise m'a bloquée parce qu'un élève ayant une main coupée ne voulait absolument pas en entendre parler et du coup, je n'ai pas osé me présenter comme référente H+.

**Intervenant :** Rien n'empêchait de la présenter à toute la classe. Là, il ne sait même pas qu'il a un interlocuteur dans cet OF s'il a un besoin.

Il faut qu'il sache qu'il y ait quelqu'un. Il va se retrouver plus ou moins rapidement dans le monde du travail et c'est pas mal que ces jeunes adultes puissent commencer à trouver des personnes ressources au sein de l'établissement sans l'appui des parents.

Ce serait bien que vous puissiez vous appuyer sur le responsable pédagogique.

**Réponse :** Oui, je suis en révolution !! L'environnement, ce n'est pas mieux que le handicap, c'est tout aussi révolutionnaire que faire reconnaître un handicapé.

**Intervenant :** Contournez

**Réponse :** oui, je le fais. La direction est très occupée. La fiche de poste comprend 1 journée par semaine pour le handicap et l'environnement.



**Intervenant** : Pour biaiser le problème du responsable pédagogique, il y a un plan d'action sur 3 ans dont une des actions d'amélioration est que ça figure sur la fiche de poste. Si le responsable pédagogique oppose le temps, vous pouvez dire : « c'est sur ma fiche de poste ».

**Réponse** : Je suis prise en étau entre la direction et le responsable pédagogique.

**Intervenant** : Mais elle s'en sort bien on dirait, puisqu'elle a 1 jour par semaine. Une référente qui ne fait pas le tour des classes, ne fait pas son job.

**Réponse** : Je n'ai pas mon nom sur la porte. Lorsque je fais le tour des classes, je laisse mon adresse mail. Je n'ai pas de bureau non plus, on est en open space.

**Intervenant** : Si vous voulez que cette mission prenne de l'ampleur, est ce que vous l'avez investie ? Vous avez dit que vous n'aviez pas osé dire que vous étiez référente H+, ça ne stigmatisera personne, ils se l'approprient ou pas ils viennent ou pas.

**Participants** :

- Une jeune fille avec l'autorisation de ses professeurs a informé ses collègues de classes.
- Un jeune déficient mental nous a demandé de prendre la parole et de parler de ses difficultés, et les jeunes après ont voulu l'aider, faire des photocopies, ça les responsabilisaient tous.
- Le levier ça peut-être l'équipe pédagogique

⇒ **Intervenant** : Comment vous entendez prise en compte, prise en charge ?

**Participants** :

- Prise en compte par l'équipe ou par les jeunes.
- Ne pas en parler, ça ne sert à rien, ça se sait.
- Prise en charge, prise en compte, on peut mettre en place des aménagements mais, on ne peut pas tout gérer.
- Pour prendre en compte le handicap, il faudrait qu'il le prenne en charge.

**Intervenant** : Et face au responsable pédagogique, pour qu'il le prenne en compte, il faudrait que vous vous preniez en charge.

**Intervenant** : **La prise en charge, c'est la personne, et nous, on assure la prise en compte. C'est là la clef de l'atelier.**

Et nous, on prend en charge la fonction référent et lui, le responsable pédagogique, il prendra en compte.

La nier c'est déjà la prendre en compte !

C'est pervers, on vous oblige vous-même à ne pas prendre, vous prendre en charge.

Mais vous arrêtez ça quand vous voulez en prenant en charge votre fonction.

On vous donne beaucoup d'heures et on vous donne 2 missions.

**Réponse** : Il y a des gens qui le reconnaissent comme par exemple la candidature éco responsable, le dépôt du dossier se fait au nom de l'OF, mais en fait ce n'est que le travail de ma classe. J'ai affiché les résultats sur le mur. C'est épuisant.

**Intervenant** : Parce que vous ne laissez pas faire.

**Réponse** : Le problème, c'est qu'il entraîne des formateurs. On ne peut pas laisser faire même si l'équipe n'adhère pas, on n'est pas obligé de me mettre des bâtons dans les roues.

**Intervenant** : Si on contourne on n'a pas des gens en face !

Les référents sont amenés à gêner et à déranger. L'environnement, le handicap et la qualité, « c'est chiant », ce sont des limites.

Signalez que votre jour de mission c'est le jeudi ?

**Réponse** : On ne peut pas être sur du développement durable et vivre comme ça, quels conseil donner si tout est déstructuré. La première mesure en développement durable : « voilà comment je m'organise ».



**Intervenant** : Commencez, vous, par le laisser tranquille ! Vous avez une mission on vous paie pour ça.

**Situation :**

*J'avais envoyé un mail aux professeurs au sujet des addictions ; les élèves fument dans une salle ou dehors. J'ai accompagné 20 élèves dans un rallye en centre-ville où différents thèmes étaient abordés : addiction, violence, drogue, viols etc.... C'est la première fois que l'OF était positionné. Les jeunes étaient vraiment intéressés.*

*Un jeune sous anti dépresseur par injection avait pris de l'alcool sur le centre. La directrice, n'avait pas le temps, le responsable pédagogique a ri. J'ai dit à un formateur que si on ne faisait rien on était dans la non-assistance à personne en danger...*

*Face à ça faut faire le 18...*

*Rien n'a été fait...*

**Situation :**

*Un jeune, la veille des oraux du bac, a un accident de moto. Je vais le voir le samedi pour l'encourager à passer les oraux la semaine suivante. La secrétaire me dit que ce n'est pas possible. Je dis que tout est arrangé, 4 formateurs sont d'accord.*

*J'ai voulu les faire mentir : ils avaient dit qu'il n'aurait pas son bac*

**Intervenant** : Ce gamin est mis en étau entre vous et eux et vous y participez. Prise en charge ou prise en compte ?

**Participants :**

- La prise en charge dans le monde du handicap c'est plus de l'accompagnement. Ce qui m'a intéressé c'est que nous, référent, on ne prend pas en charge, on prend en compte. Et, pouvoir accompagner c'est à la personne de se prendre en charge et à elle d'exprimer ses besoins.
- C'était un peu flou mais nos échanges m'ont bien éclairé. La prise en compte par d'autres vient après la prise en charge par la personne elle-même.
- Pour moi, c'est le contraire on prend en compte en 1er puis vient la prise en charge et pas que par la personne, par exemple prise en charge d'un dossier administratif mais on n'a pas parlé de la deuxième partie : à la lumière des adaptations.

**Intervenant** : le gamin qui dit : « je ne peux pas lire » se prend en charge. Et vous, vous prenez en compte et vous ferez les adaptations nécessaires, exemples : contenus, logiciels....

Pour le cas du jeune ayant des troubles du comportement et fumant du cannabis, Je trouve dommage que vous n'ayez pas sollicité ce jeune pour le voir en entretien.

**Réponse** : Je l'ai vu une fois en début d'année...

**Intervenant** : C'est étonnant que vous ne l'ayez pas revu...

**Réponse** : Je pense que là n'était pas le problème. Les formateurs ont pris en charge ce gamin. Lorsque l'on lui a dit qu'il avait une difficulté en entreprise, il s'est recadré. Ça a été fait mais ça ne tenait jamais.

**Intervenant** : La maman était « énervante » ?

**Réponse** : non, elle voulait le meilleur pour son enfant. Les formateurs lui proposaient de ne pas tout copier. Il était plus facile d'échanger avec le père, il entendait les choses.

**Intervenant** : Qu'est-ce qu'il fait maintenant ?

**Réponse** : Il aurait retrouvé un contrat et serait à l'AFPIA



### **Atelier du 17 mars 2016 :**

**Participant** : Je n'ai sans doute pas compris ce qu'il fallait comprendre prise en charge ou prise en compte. L'un par défaut de l'autre ? Je n'ai pas trop su.

**Participant** : Est-ce que l'on fait une prise en compte ou une prise en charge à la lumière de ce qu'on a pu faire ?

La prise en compte est moins limitative ; la prise en charge suppose d'autres partenaires, des institutionnels. A la lumière des adaptations pédagogiques, c'est limitatif.

Je ne sais pas où on peut se situer aujourd'hui.

Je rencontre une difficulté entre les jeunes qui sont en entreprise publique ou privée. Ça ne se monte pas de la même façon. Avec le FIPHFP, je ne sais pas faire. Je ne suis pas outillée, je ne connais pas les partenaires du public. C'est l'entreprise publique qui doit monter le dossier.

Comme beaucoup d'entreprises privées, les jeunes du « public » profitent des adaptations mises en place en formation. Mais en entreprise publique, c'est plus compliqué.

**LD intervient** et donne l'information de l'existence sur chaque département d'un CDG (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale) et d'un conseiller Cap Emploi dédié à la fonction publique. Effectivement c'est à l'employeur de faire une demande auprès du FIPHFP mais il est accompagné pour le faire. Le CGD et Cap Emploi interviennent en appui conseil sur le montage des dossiers.

**Participant** : Ça reste compliqué auprès des entreprises publiques.

**Participant** : Quelle définition donner à « prise en compte » ou « prise en charge » ?

On considère la prise en charge ou la prise en compte de l'adaptation pédagogique ?

La prise en compte ne veut pas dire prise en charge. La prise en compte évoque que l'on a pris acte de la difficulté et la prise en charge que l'on s'en occupe...

La prise en charge, on porte sur son dos.

La prise en compte, on comptabilise.

**Participant** : Prendre en charge est équivalent à une prise en charge financière, la compensation financière de la prise en charge de ce gabarit... La prise en compte, on installe des gabarits par exemple pour compter.

**Participant** : A la lumière de l'adaptation pédagogique. Elle est prise en charge financièrement. Elle a toujours un coût mais la structure ne demande pas forcément de prise en charge financière.

**Participant** : Face à une difficulté, par exemple des troubles de l'attention pour écrire, la prise en compte est de mettre en place une adaptation par exemple on formalise qu'on doit lui éviter d'écrire.

La prise en charge, suppose que : je prends en charge ce que devrait faire une personne et que je le fais à sa place. Est-ce que c'est positif de faire à la place de ? Ça ne peut pas le faire progresser ?

**Intervenant** : J'entends en vous écoutant que la prise en charge est souhaitable. Et que pensez-vous de la proposition inverse du collègue qui dit que la prise en charge n'est pas forcément positive ?

La compensation du handicap n'est pas une prise en charge, par exemple : la mise à disposition d'un lecteur scripteur lors d'un examen.

Les situations amènent-elles des questions pour l'atelier ?



**Participant** : la loi du 11 février 2005 annonce l'inclusion. En ESAT, la part effective restante de travail est de 33% pour les travailleurs valides. S'il n'y a pas de compensation, les salariés des ESAT n'auront pas le même rendement. Dans le cadre de formations certifiantes, nous fournissons des gabarits pour compenser. Nous travaillons avec l'Institut des Jeunes qui se mobilise lors des examens. Ces aménagements ne sont pas pris en charge financièrement.

Autre exemple : en RA, il y a 500 situations pour lesquelles 18% n'ont pas de compensation. Ce n'est pas pris en compte pour les examens mais pris en charge par l'OF.

Comment faire en sorte que ces prises en compte soient prises en charge.

**Participant** : En apprentissage, il n'y a plus d'AVS possible. On mobilise des ressources en interne, ou les parents à travers des associations qui financent des heures de présence.

La prise en compte est faite mais ce n'est pas institutionnalisé pour la prise en charge.

**Participant** : Je ne me sens pas concerné par la prise en charge financière mais par la prise en compte des situations de handicap, oui.

**Participant** : Je reviens sur l'exemple du maçon, carreleur etc. de ce matin. Si je lui trouve ce qu'il doit faire. Et lui dit dis : « tiens tu fais ça ». Est-ce que je ne décide pas à sa place ?

**Intervenant** : La proposition de la prise en charge au sens de « tu n'y arrives pas, alors je vais te porter jusque-là », il est préférable de s'en méfier.

**Participant** : On s'éloigne de la loi de 2005 qui prône l'autonomie, pas la prise en charge.

**Participant** : Qu'en est-il d'un aménagement dans une démarche de compensation d'aider la personne.

**Intervenant** : On demande la prise en charge des aménagements.

**Participant** : Moi je n'entends pas finances mais qui prend en charge pour la compensation.

**Intervenant** : Est-ce qu'à midi vous avez pris le ticket ? Le repas est-il pris en charge ? Oui ! Qui a mangé ? Vous.

**Participant** : La prise en charge ne me parle pas. Dans notre OF, nous prenons en compte. Pour moi la prise en charge n'est pas que financière.

**Intervenant** : Le libellé est mal formulé. Faites une contre-proposition.

**Participant** : On joue sur les mots « ou » ça suggère donc que c'est soit l'un soit l'autre

**Participant** : Prise en compte du côté de l'humanité, du bien-être

**Participant** : Prise en charge du côté de l'aménagement

**Intervenant** : Lorsque l'OF prend sur ses fonds propres, on se fourvoie

**Réponse** : Mais il n'y a pas de changement pour la personne. L'adaptation est faite.

**Intervenant** : Il y a un grand changement au contraire dans le triangle. On obtient d'un tiers un outil, ça sert la triangulation sociale. S'il n'y a pas de tiers, on donne le sien par exemple « prend ma clé à molette ! ». Ça court-circuite la dimension d'insertion. Dès que l'on simplifie, on perd quelque chose.

**Intervenant** : Ce n'est pas en palliant le manque qu'on résout la situation

**Réponse** : Mais si on ne le fait pas, on n'atteint pas nos objectifs.

**Intervenant** : On triangule par « la charité » ... mais ça ne risque pas de bouger...

**Participant** : C'est comme « les resto du cœur » ; tant que les gens donnent, les politiques ne s'investiront pas

**Intervenant** : Lorsque Coluche invente les restos du cœur, il en parle à la TV, il lance un appel national en disant « ils -les politiques- ne veulent pas le faire, on va le faire nous »... Mais il court-circuite un « truc ».

**Participant** : Et une autre dimension se manifeste : la bonne conscience = la charité

**Intervenant** : C'est même devenu une institution. Si vous le faites c'est pour vous, pour vous donner bonne conscience.



**Participant** : Comment je peux faire ?

**Intervenant** : Accepter d'avoir mauvaise conscience ! Moi, je n'ai qu'une idée : « le bord »

**Participant** : Est-ce que ça revient à lâcher prise ?

**Intervenant** : Non ! Il ne faut pas lâcher le cadre.

**Participant** : Moi j'appelle ça l'empathie.

**Intervenant** : Attention à l'empathie. Il n'y a plus de frontière entre vous et l'autre. « Je comprends » ses difficultés je « com » « prends » ça revient à prendre en charge.

Mais vous ne le connaissez pas l'autre, vous n'avez pas de bras, vous voulez du chocolat, comment peut-on faire ? Etre partenaire c'est un mouvement logiciel. C'est un mouvement d'insertion sociale. Vous pouvez prendre en compte qu'un collègue ne veut pas faire mais vous ne prenez pas en charge. Toute occasion est bonne pour prendre en compte.

**Question** : Comment mesurer l'investissement dans H+ ?

Il est possible d'inscrire l'adaptation, exemple : le financement de la carte de photocopie H+ 13€ dans l'année et présenter la facture à l'Agefiph.

**Participant** : On avait fait faire un tabouret par l'atelier menuiserie pour une personne de petite taille. On pourrait ajouter une colonne pour tracer les adaptations. Actuellement, on n'a aucun moyen pour le comptabiliser.

**Intervenant** : Et qu'est-ce que ça a produit en termes de compensation ?

**Participant** : Si je pousse plus loin, si je fais apparaître ce que ça coûte à la lumière des adaptations, j'ai peur de l'effet inverse.

**Participant** : Je demande régulièrement à mon organisation de commander une chaise par ci, une chaise par là. On prend en charge sans prendre en compte ?

**Participant** : Nous on prend en compte. La prise en charge reste en point d'interrogation. Nous avons un temps d'échange interne à notre structure sur ce point.

**Intervenant** : Avant, le travail social était une prise en charge.

**Participant** : La mutualisation est une stratégie pour trouver des moyens financiers pour assurer une action. Exemple : dans le cadre des « échanges européens Léonardo », l'Europe donnait tant, la Région complétait. On a fait partir 40 apprenants. Ou 15 ou 6 selon la destination... On pourrait imaginer de mutualiser entre établissements.

**Intervenant** : Votre collègue vous fait une proposition, de chercher un mécène... La clé à molette ce n'est pas la mienne que je prête, ce peut-être le fabricant qui peut nous en donner. Il fait partie du triangle. On peut distinguer la prise en compte et la prise en charge, il est préférable de se méfier de la prise en charge. On peut demander à un tiers. Concrètement ce que ça va rencontrer, je ne sais pas...

**Participant** : Actuellement, il n'y a pas d'adaptation en cours. Je mets en place de menus aménagements et une AVS est mobilisée.

**Intervenant** : Qui suit l'adaptation pédagogique ? Qui fait la liaison entre la personne à domicile, les intervenants, le ressenti de l'apprenti, son assiduité, les problèmes, la prise en...

**Participant** : On fait une demande à la Direccte, au conseil régional et à l'UNIFAF pour les adaptations. On constate une amélioration de la façon dont on soutient, dont on forme.

Nous faisons les demandes pour tels montants qui sont acceptées sur le principe.

**Participant** : Nous mettons en place un suivi tout au long de l'année, nous prenons un temps pour bilancer les anciennes adaptations pédagogiques.

Avant, il y avait des réunions également mais avec approche administrative. Aujourd'hui, on rencontre le jeune, sa famille, on fait un point du face à face avec le formateur. On le fait de manière systématique mais on ne le formalise pas. Ce n'est pas institutionnalisé.

**Participant** : On mutualise tout, on fait des statistiques, on note pour le premier entretien le temps passé, la date, l'adaptation nécessaire ou pas. Notre mission est transversale et ça permet la prise en compte.

**Intervenant** : Le mouvement de l'institutionnalisation est partout. Et vous ? (à celui qui a posé la question)



**Réponse** : Nous sommes en relation avec la famille, le médecin, l'équipe de suivi ingénierie, l'équipe de suivi pédagogique, et réalisons un suivi avec le professionnel s'il vient bien à domicile.

**Intervenant** : Et la traçabilité ?

**Réponse** : Au début je donnais beaucoup. Aujourd'hui, avec le logiciel « YPareo », j'ai la main sur mon emploi du temps, les visites entreprise, le suivi pédagogique et la progression du jeune...

**Une situation en lien avec l'atelier de ce matin :**

***Une jeune fille dans le déni de son handicap, très, très lente. Elle montre un problème cognitif très important. Elle veut s'orienter dans la vente. De par ses problèmes, je ne la vois pas dans la vente. Il faut déjà qu'elle soit retenue si on l'accepte. C'est peut être moi qui vois les choses différemment d'elle. Je vais en entreprise, je connais les métiers. La maman est très présente, la tante aussi ; avant cette jeune fille était en ITEP... la mère est dans le déni.***

**Ma question** : Je vais la laisser au bord ?

**Intervenant** : C'est-à-dire ?

**Réponse** : Je ne peux rien pour elle. Elle se fixe sur la vente...

**Intervenant** : Parfois on est surpris

**Autre participant** : Quel âge a-t-elle ?

**Réponse** : 22 ans

**Autre participant** : Quels sont ses besoins ? Cheminer ensemble ?

**Réponse** : Je vais l'orienter sur un autre cursus. Elle va découvrir la vente via un stage puis on fera le point ensemble. C'est la Mission Locale qui l'a orientée vers nous.

J'ai peur pour elle...

**Participant** : Mais il y a des postes de vente où la lenteur a moins d'incidence.

**Réponse** : Oui mais dans la vente on travaille aussi le samedi...

**Participant** : Parfois l'exercice de cette mission est difficile. On a peur de mal faire. Certains aspects du handicap sont plus compliqués à cerner. Il y a le problème des non-dits. On n'a pas tous les éléments et le handicap est un champ que je ne connais pas suffisamment. On a peur d'engager les jeunes sur des pistes qui ne sont pas les bonnes.

**Participant** : Parfois on n'a pas d'idée. En entretien, il m'est arrivé de dire « on va en rester là, on va en discuter avec l'équipe et je vous donnerai un autre RDV ».

**Participant** : J'ai un collègue qui vient me voir et me dit « tiens j'ai quelqu'un pour toi ! »

**Intervenant** : Vous avez à refuser ça. Ça c'est de la prise en charge « tiens c'est ton domaine ; tiens c'est ton handicap ».

Parfois on peut se voir accepter, d'autres fois refuser.

On peut avoir tendance à croire à cette expertise et, on prend en charge et, on se retrouve enfermé dans quelque chose.

**Intervenant** : Et pour revenir à cette jeune qui veut faire vente. Pouvez-vous en parler en équipe ?

**Réponse** : Mes collègues pensent comme moi. Elle est dans le déni

**Intervenant** : Et ça fait partie de son handicap. Il faudrait creuser les représentations qu'elle a sur le métier. Lorsque vous êtes en orientation c'est un questionnement, mais avec cette jeune fille, elle ne doute pas.

**Réponse** : Non, aucun doute.

**Intervenant** : La seule solution, suivre pas à pas ces personnes.

Il n'y a pas de discours : « je veux être vendeuse » point. Il vous faudra être vigilante. Peut-être qu'elle n'a pas accès à votre réalité.

Dans la thématique du déni on dit que la personne ne veut pas savoir, cf. le film de François Ozon « sous le sable » avec Charlotte Rampling et Bruno Cremer.

Dans le cas de la jeune fille, c'est brut, je pense qu'elle ne pourra pas.

On peut dire « non » mais c'est un « oui » ; c'est-à-dire « moi je m'arrête là (au bord) » ; vous êtes le bord, « et si tu veux revenir, tu peux » (avec un regard d'amour !).